

FADOO AU FIL DES ANS UN RÉSEAU QUI DÉFEND LES INTÉRÊTS DES 50 ANS ET PLUS

Vous trouvez ci-dessous les principaux dossiers que le réseau FADOO a défendu au fil des ans ainsi que les gains qu'il a obtenus, toujours dans le but d'offrir la meilleure qualité de vie possible aux personnes de 50 ans et plus.



- 1981 Abolition de la retraite obligatoire à 65 ans
- 1987 Hausse du niveau de revenu minimum imposable
- 1992 Opposition à l'imposition d'un ticket orienteur de 5 \$ sur chaque prescription de médicaments
- 1994 Obtention d'une réglementation plus sévère à l'égard de la vente itinérante des pré arrangements funéraires
- 1995 Obtention de l'abolition de l'article 585 du Code civil relatif à l'obligation alimentaire pour les grands-parents à l'égard des petits-enfants
- 1998 Implantation du projet-pilote ROSES D'OR visant l'appréciation des résidences privées pour aînés
- 2000 Intervention pour que soient maintenus les services bancaires personnalisés au lieu des guichets automatiques
- 2001 Pressions pour dénoncer l'augmentation des tarifs dans les centres d'hébergement de soins de longue durée
- 2002 Campagne d'information sur le supplément de revenu garanti afin que les aînés en fassent la demande
- 2002 Recommandation pour que les travailleurs et les travailleuses devant prendre soin d'une personne âgée ou d'un proche malade ou en fin de vie puissent bénéficier de mesures aussi importantes que celles des nouveaux parents : a amené la prestation de compassion

- 2002 Intervention pour demander de freiner les hausses mirobolantes des coûts du régime d'assurance médicaments
- 2003 Recul du gouvernement concernant la retenue d'impôt à la source de 16% qu'il voulait appliquer en janvier 2005 sur les retraits dans les REER et les FERR
- 2004 Obligation pour les employeurs, pour obtenir le droit de prendre congé de cotisation au régime de rentes, d'obtenir l'accord aussi des retraités
- 2004 Obtention de la certification obligatoire des résidences privées pour aînés
- 2005 Recul du gouvernement dans sa volonté de réduire à seulement trois (3) ans la durée pendant laquelle un veuf ou une veuve pourrait recevoir la rente au conjoint survivant
- 2006 Adoption de la loi 30 qui exige qu'un employeur consulte les retraités avant de faire des changements au régime de retraite, comme l'utilisation des surplus de la caisse de retraite
- 2007 Pétition concernant le bail de trois (3) mois et intervention auprès de ministres afin de faire changer la loi
- 2008 Pétition et démarches pour l'amélioration du Supplément de revenu garanti
- 2008 Améliorations aux régimes de rentes (public et privé) afin de favoriser la retraite progressive

Soyons fiers d'appuyer notre réseau
afin qu'il soit de plus en plus fort pour défendre nos droits.
C'est à la fois notre privilège et notre devoir.